



**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 16 octobre 2025 **Publié le 27/10/2025**

Le Conseil Municipal, convoqué le 09 octobre 2025, s'est réuni
à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, M. Kevin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET (jusqu'à la question n° 21 incluse), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 3), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 29 incluse), Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

Mme Valérie HALLER

Étaient absents :

Mme Frédérique BAEHR, Mme Anne BENEDETTO, M. François BOUSSO, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Cyril DEVESA, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Françoise PRESSE, M. André TERZO

Procurations de vote :

Mme Frédérique BAEHR à M. Yannick POUJET, Mme Anne BENEDETTO à Mme Aline CHASSAGNE, M. François BOUSSO à M. Nathan SOURISSEAU, M. Sébastien COUDRY à Mme Marie ZEHAF, M. Cyril DEVESA, à Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET à M. Gilles SPICHER (à compter de la question n° 22), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Christophe LIME à M. Hasni ALEM, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN, Mme Marie-Thérèse MICHEL à Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 30), M. André TERZO à Mme Pascale BILLEREY

OBJET : 14 - Projet local « En boîte le plat » : Aide à l'association Zéro Déchet Besançon

Délibération n° 008094

Projet local « En boîte le plat » : Aide à l'association Zéro Déchet Besançon

Rapporteur : M. Anthony POULIN, Adjoint

	Date	Avis
Commission n°2	30/09/2025	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de présenter le projet « En boîte le plat » porté dans sa déclinaison locale par l'Association Zéro Déchet Besançon, pour lequel elle a déposé une demande de subvention de 5 000 € auprès de la Ville. Ce projet vise le développement d'une solution de consigne pour la restauration à emporter. Il est proposé de soutenir cette action par une subvention exceptionnelle de 5 000 €.

Lancé en 2018 à Toulouse, ce projet de solution de consigne pour la restauration à emporter vise à limiter le tout jetable par un système aisément accessible aux commerçants et aux habitants tout en changeant les habitudes de consommation.

Le développement de la restauration à emporter depuis la crise sanitaire de 2020, qui est devenue un mode de consommation alternatif à la restauration traditionnelle, accroît la pertinence du projet « En boîte le plat ».

Cette solution de consigne, présente dans plusieurs villes (Toulouse, La Rochelle, Saint-Etienne, Rennes, Valbonne...) et en cours de déploiement dans d'autres, propose des contenants en verre réemployables et consignés. A ce jour, en France, près de 230 professionnels de la restauration sont engagés dans cette solution dans 11 territoires impliqués, permettant d'éviter chaque mois plus de 55 600 emballages jetables. Les emballages jetables évités par cette solution de consigne sont estimés à plus de 2,6 millions depuis 2019.

Ce projet participe ainsi aux objectifs de la loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire-AGEC de février 2020, dont l'ambition est d'accélérer le changement de modèle de production et de consommation, afin de réduire les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat. Il contribue notamment à l'objectif de « zéro emballage plastique à usage unique » d'ici 2040.

Chaque année, environ 4,9 millions de tonnes de plastique sont en effet consommées, dont près de 43% sont destinés aux emballages (source ministère de la Transition écologique). Ceux-ci sont souvent à usage unique et deviennent, pour une grande partie d'entre eux, des déchets dans l'année suivant leur mise en marché. Autant de déchets qui pourraient être évités pour partie par le recours à des contenants réutilisables.

I. Le projet « En boîte le plat » porté par l'Association Zéro Déchet Besançon

Ce projet porte sur la mise en place d'une solution de consigne en réseau pour la restauration à emporter à l'échelle Besançon et de son agglomération.

Après une étude du contexte local entre juin 2022 et mars 2023, le projet a été lancé opérationnellement en avril 2023, par une phase de test, avec une dizaine de commerces partenaires, jusqu'en décembre 2023 afin d'expérimenter la solution en conditions réelles.

Suite à l'obtention d'un local de stockage rue Battant à Besançon (Loge GBM) indispensable au bon fonctionnement du dispositif, la phase de déploiement a été engagée en janvier 2024 par un élargissement du réseau de partenaires, le développement de l'offre aux organisateurs d'événements, et le renforcement des actions de sensibilisation.

L'objectif est d'étendre le réseau de 23 commerces partenaires en 2024 à 40 commerces partenaires fin 2025, puis à 70 commerces fin 2026. Le partenariat avec les acteurs de la restauration collective sera également investi, en particulier avec les restaurants universitaires à partir de la rentrée 2025.

Enfin, le développement de l'activité événementielle sera poursuivi en parallèle (Instants gourmands, Tour du monde en 80 plats, Grandes Heures Nature...).

Fonctionnement pour les commerces

Des boîtes en verre consignées leur sont mises à disposition par abonnement mensuel. Le prix de cet abonnement est déterminé en fonction du volume de vente à emporter et du nombre de réapprovisionnements par mois. La grille tarifaire a été définie pour que cette solution soit moins chère que les contenants jetables du commerce avec une incitation à augmenter la part de contenants réutilisables jusqu'à atteindre les 100%.

Fonctionnement pour les clients utilisateurs

Une consigne de 3€ par boîte, quelle que soit sa taille, est encaissée par le restaurateur réalisant la vente à emporter. Le client peut ensuite rapporter sa boîte consignée non endommagée chez n'importe quel commerce intégré au réseau et demander à être resservi dans son plat ou récupérer sa consigne. Le coût de 3€ a été retenu en cohérence avec le prix de revient du contenant. L'utilisation de celui-ci est gratuite dès lors que l'utilisateur le rapporte au réseau et récupère sa consigne.

Gamme de contenants

Trois formats de boîtes en verre sont actuellement proposés (50, 61 et 115 cl). D'autres formats sont également en cours d'étude pour compléter cette offre (verrine, contenants burger et pizza).

II. Demande de subvention 2025

La demande d'aide financière de 5 000€ adressée à la Ville est destinée au fonctionnement du projet.

Les dépenses de fonctionnement pour le développement du projet reposent sur la rémunération de 2 équivalents temps plein, un service civique et le démarrage d'une alternance sur la fin de l'année 2025. Ces dépenses seront engagées totalement dans l'hypothèse où les recettes le permettent.

Ces dépenses prévisionnelles 2025, avec les hypothèses retenues pour les subventions, s'établissent ainsi :

Dépenses 2025	117 025 €
Masse salariale	79 789 €
Gestion administrative et frais	25 975 €
Animation	8 850 €
Communication	7 760 €
Sensibilisation	2 720 €
Charges logistiques	5 746 €

Ce projet bénéficie notamment du soutien du Sybert, de France Active et de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Compte tenu des finalités de développement durable de ce programme qui rejoint la volonté de la Ville de Besançon de soutenir ses commerçants engagés dans une démarche éco-responsable et de réduire la production de déchets sur son territoire, il est proposé de soutenir l'Association Zéro Déchet Besançon pour son projet « En boîte le plat » en lui attribuant une subvention exceptionnelle de 5 000 €.

Cette subvention fera l'objet d'un versement en une seule fois à compter de sa notification.

Elle ne sera pas versée ou sera restituée, en partie ou en totalité, en cas :

- de réalisation partielle du projet ou de l'activité,
- d'utilisation de la subvention à une fin non-conforme aux actions pour lesquelles elle a été attribuée,
- d'annulation du projet ou de l'activité,
- de non-utilisation en tout ou partie des sommes versées,
- de dissolution de l'association.

L'association bénéficiaire devra transmettre à la Ville de Besançon un compte-rendu financier attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, au plus tard le 30 juin 2026.

En cas d'accord, la dépense totale, soit 5 000 €, sera prise en charge sur la ligne 65.70.65748.0022126.10003

A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue une subvention exceptionnelle de 5 000 € à l'association Zéro Déchet Besançon dans le cadre du déploiement du projet « En boîte le plat » sur l'agglomération.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

**Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Valérie HALLER
Adjointe

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT